



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le 13 juin 2022, à 19 h 00, au 151 rue Gamelin.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations suivantes:

Dérogation 2022-01

Nature de la demande : Demande afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 1,5 mètre de la ligne avant.

Raison : Impossibilité de respecter la marge réglementaire en raison du cumul de cette dernière et de la bande de protection riveraine.

Dérogation demandée : Permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 1,5 mètre de la ligne avant alors que la norme est de 6 mètres.

Identification du site concerné : 250 rue Gamelin – Lot 4 174 939 – Zone 218-RU.

Dérogation 2022-02

Nature de la demande : Permettre la construction d'un abri d'auto (carpot) attaché à la maison.

Raison : Protection de quitter un véhicule à l'abri des intempéries.

Dérogation demandée : La résidence se trouvant dans une zone de contraintes naturelles et anthropiques, une dérogation est requise afin d'autoriser la construction.

Identification du site concerné : 443 chemin de l'Île-du-Sable – Lot 4 175 087 – Zone 223-RU.

Dérogation 2022-03

Nature de la demande : Permettre la construction d'un bâtiment accessoire (10' x 12') qui excède l'occupation au sol permise dans la zone.

Raison : Protection de bien et entreposage.

Dérogation demandée : La construction du bâtiment accessoire, d'une superficie de 120 pieds carrés fera passer l'indice d'occupation au sol de l'ensemble des bâtiments à 27% de la superficie totale alors que la norme permise est de 25%.

Identification du site concerné : 73 rue Sainte-Marguerite – Lots 4 174 758 – Zone 130-R.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance du conseil ou par écrit. Tout commentaire pourra être adressé par écrit (200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade QC G0X 2J0) ou par courriel, à dg@sadlp.ca, avant le 13 juin 2022, 14 h.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 27 mai 2022.

Jacques Taillefer,
Directeur général et secrétaire-trésorier